



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 FEVRIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit février à 18H30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Date de convocation :
21 février 2017

Nombre de Conseillers :
en exercice : 29
présents : 21
pouvoirs : 7
excusés ou absents : 1

Date d'affichage :
21 février 2017

Etaient présents : Mr SALAK, Mme MATHIEU, Mr MEUNIER, Mme VAN DE WALLE, Mr JOLY, Mr GATTEFIN, Mme CLEMENT, Mr BLIAUT, Mme PATIN, Mr GIRARD, Mme FOURNIER, Mme HUBERT, Mr GAUTHIER, Mme RONDET, Mme THIAULT, Mme PERRET, , Mr GAUDICHET, Mme TEIXEIRA, Mr PONTE GARCIA, Mr DEBROYE, M. BRUNET .

Avaient donné pouvoir : Mme HOUARD à Mme TEIXEIRA, Mr DAGOT à Mr GATTEFIN, Mme MARGUERITAT à Mme THIAULT, Mr GUERAUD à Mr GAUTHIER, Mr FOUGERAY à Mme VAN DE WALLE, Mme GALMARD-MARECHAL à Mr PONTE GARCIA, Mme BABOIN à Mr BRUNET

Etaient absents ou excusés : Mr DA ROCHA.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme FOURNIER a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

015/2017 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

7.1.1 Débat d'orientation budgétaire

M. SALAK présente ce dossier.

Vu l'avis favorable des Commissions Municipales réunies, après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal après en avoir débattu, à l'unanimité prend acte sur les orientations budgétaires

La note de débat d'orientations budgétaires budget 2017 est jointe en annexe à la présente délibération.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Jean-Louis SALAK



acte télétransmis au
représentant de l'Etat le 03/03/2017
Numéro de Certificat 018211801410 - 2017-0278 - 015-2017 - DE
Notifié le : 03/03/2017
Publié le : 02/03/2017

Pour Le Maire .
L'Adjoint délégué,
Christian GATTEFIN



NOTE DE PRESENTATION

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES **BUDGET 2017**

(Conseil municipal du 28 février 2017)

PREAMBULE

Le débat d'orientations budgétaires est une disposition légale prévue au Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2312-1.

Le Débat d'Orientations Budgétaires doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la commune afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif.

Il doit avoir lieu dans les 2 mois précédant l'examen du budget.

Le contenu du Débat d'Orientations Budgétaires porte sur les « *orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune* ».

I – LE CONTEXTE NATIONAL - LOI DE FINANCES POUR 2017

La baisse des dotations :

Bien que diminuée de moitié pour le bloc communal pour 2017, elle continuera de peser sur les finances des collectivités locales.

Le soutien à l'investissement :

Le FSI (*Fonds de soutien à l'investissement*) est pérennisé et abondé de 200 millions d'euros pour atteindre 1,2 milliard.

La DETR s'élèvera à 1 milliard d'euros, en hausse de 216 millions.

La péréquation horizontale : le Fonds de péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

Le montant du FPIC en 2017 restera plafonné à 1 Md€, son niveau de 2016. La commune est contributeur à ce fonds.

La Dotation Globale de Fonctionnement :

La réforme de la DGF qui devait s'appliquer au 1^{er} janvier 2017 est supprimée et renvoyée à un projet de loi de finances qui devrait être examiné à l'automne 2017 pour une application en 2018.

L'effort des collectivités au redressement des comptes publics sera de 2,63 milliards d'euros dont 725 millions pour les communes.

La Dotation de Solidarité Rurale d'un montant de 1,813 milliard d'€ progresse de 117 Millions d'€. La commune est bénéficiaire de cette dotation.

La Fiscalité :

La revalorisation des bases locatives cadastrales 2017 est fixée à 0,4 %.

Dispositions relatives à la fonction publique :

Le taux plafond de cotisation des collectivités auprès du Centre national de la fonction publique territoriale restera à 0,9 %.

FCTVA :

Le FCTVA en 2017 sera perçu pour les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de voirie payées à partir du 1^{er} janvier 2016.

II – LE CONTEXTE LOCAL

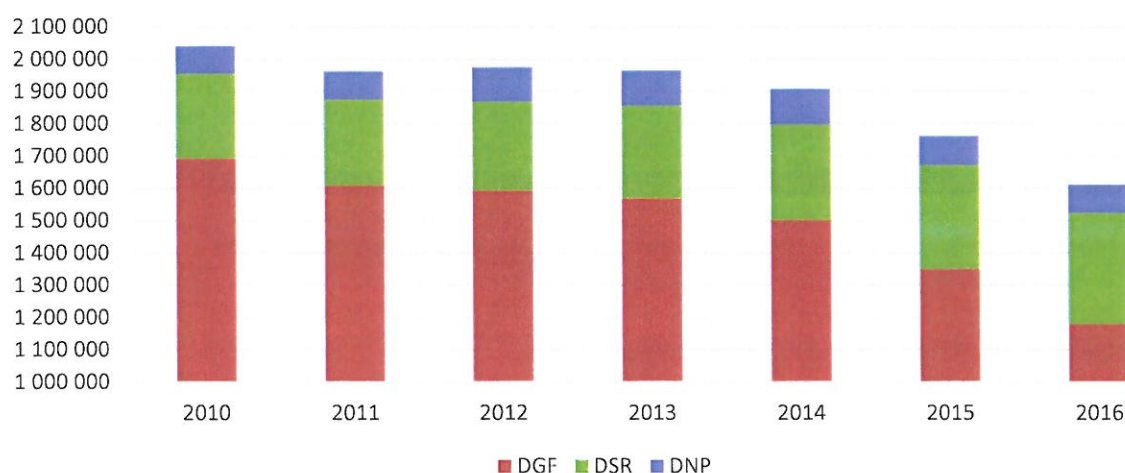
SITUATION DE LA COLLECTIVITE

Notre commune est affectée par la baisse des dotations de l'Etat.

Historique des dotations de l'Etat depuis 2010

Compte	Libellé	Titre 2010	Titre 2011	Titre 2012	Titre 2013	Titre 2014	Titre 2015	Titre 2016
7411	DGF dotation forfaitaire	1 691 062,00	1 608 234,00	1 592 338,00	1 568 709,00	1 500 389,00	1 349 648,00	1 179 743,00
74121	Dotation Solidarité Rurale	262 688,00	265 930,00	275 397,00	287 058,00	296 755,00	322 502,00	344 151,00
74127	Dotation Nationale de Péréquation	85 852,00	87 854,00	105 772,00	108 095,00	109 963,00	89 127,00	87 412,00
	Total	2 039 575,00	1 962 018,00	1 973 507,00	1 963 862,00	1 907 107,00	1 761 277,00	1 611 306,00
	<i>Variation / année précédente</i>		-3,81%	0,58%	-0,49%	-2,89%	-7,65%	-8,51%
	<i>Variation depuis 2010</i>		-3,81%	-3,24%	-3,72%	-6,50%	-13,65%	-21,00%

Evolution des dotations depuis 2010



Historique Dotation Globale de Fonctionnement (*part forfaitaire*) depuis 2010 et prévision 2017

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Prévision 2017
En €	1 691 062	1 608 234	1 592 338	1 568 709	1 500 389	1 349 648	1 179 743	1 090 000
Variation / année précédente		- 4,90 %	-0,99%	-1,49%	-4,36%	-10,05%	-12,59%	-7,61%
Variation depuis 2010		-4,90%	-5,84%	-7,24%	-11,28%	-20,19%	-30,24%	-35,54%

Evolution de la DGF depuis 2010



Pour 2017 le montant de la DGF, en baisse constante depuis 2010, est estimé à 1 090 000 € soit en baisse de 35,54% en 7 ans (-601 062 €).

Historique des compensations de l'Etat depuis 2011

Compte	Libellé	Titre 2011	Titre 2012	Titre 2013	Titre 2014	Titre 2015	Titre 2016
7482	Compensation taxe additionnelle droits mutation				50,00	198,00	100,00
748311	Compensation bases TP droit commun	1 183,00					
748313	Dotation compensation Réforme TP	195 738,00	189 807,00	182 087,00	182 087,00	182 087,00	182 087,00
748314	Compensation TP / CFE	60 869,00	51 416,00	43 020,00	33 513,00	22 141,00	18 778,00
74832	Attributions du FDTP	64,00					
74833	Compensation CET	687,00			451,00	112,00	101,00
74834	Compensation fiscale TFB et TFNB	28 582,00	26 895,00	26 767,00	21 240,00	16 002,00	13 005,00
74835	Compensation fiscale TH	123 972,00	130 600,00	124 008,00	128 814,00	144 547,00	106 262,00
	Total	411 095,00	398 718,00	375 882,00	366 155,00	365 087,00	320 333,00
	Variation / année précédente		-3,02%	-5,73%	-2,59%	-0,30%	-12,26%
	Variation depuis 2011		-3,02%	-8,57%	-10,94%	-11,20%	-22,08%

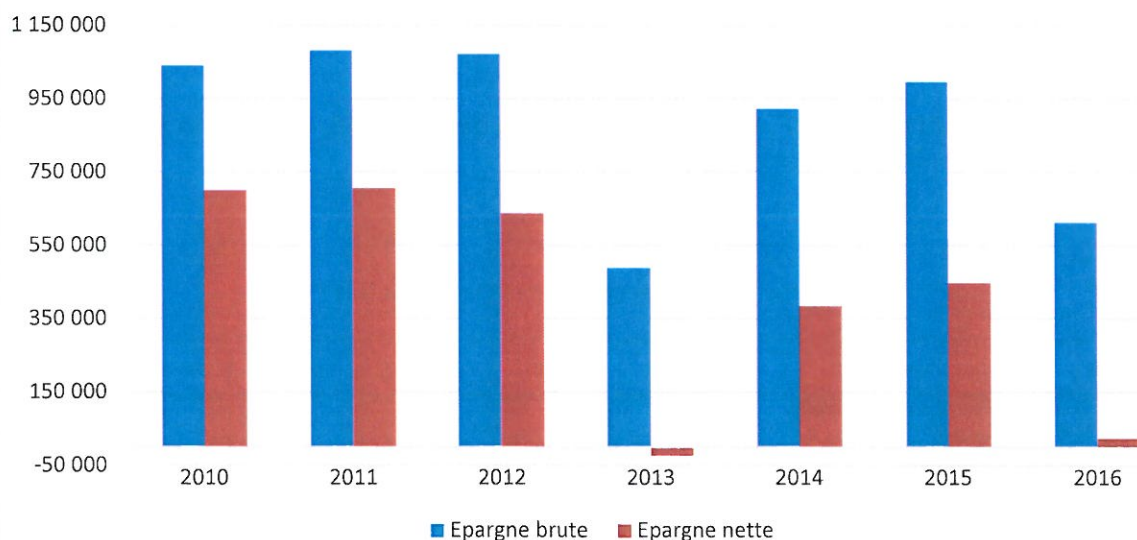
Résultats prévisionnels 2016 : Budget Principal

Section de Fonctionnement :

Résultats prévisionnels - Section de fonctionnement sur la période 2010 – 2016 (*Budget Principal*)

en €	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Produits de gestion	7 154 575	7 472 072	7 604 802	7 525 199	7 529 404	7 948 950	7 841 845
Charges de gestion	5 755 882	6 304 791	6 431 747	6 814 374	6 348 950	7 179 932	7 441 125
Résultat de fonctionnement	815 443	830 308	847 756	200 693	681 053	769 018	400 720
Epargne brute	1 040 439	1 081 338	1 071 056	488 042	922 451	995 870	605 702
Variation N-N-1	4 117	40 900	- 10 282	- 583 015	434 409	73 419	- 390 168
Epargne nette	700 179	706 500	637 635	-23 044	384 810	448 208	16 346

Evolution des épargnes brutes et nettes depuis 2010



L'excédent prévisionnel de fonctionnement de l'exercice sera environ de 400 000 €. Celui de 2015 s'élevait à 769 018 €.

Le résultat cumulé prévisionnel (*résultat 2016 + excédent antérieur 2015*) devrait s'élever à plus de 1 283 497 €.

Néanmoins, l'excédent de fonctionnement capitalisé 2016 pourrait être supérieur au besoin de couverture du déficit d'investissement dégageant ainsi des marges de manœuvre pour financer des investissements.

Malgré une bonne maîtrise des charges courantes et des charges de personnel, on constate une dégradation de l'épargne nette consécutive à une diminution de l'épargne brute.

Comparatif 2015/2016 par poste de dépenses :

Dépenses :

Recettes :

Catégories de dépenses	Réalisé 2015	Réalisé prévisionnel 2016	Catégories de recettes	Réalisé 2015	Réalisé prévisionnel 2016
Charges à caractère général	1 819 915,83	1 808 165,34	DGF	1 349 648,00	1 179 743,00
Charges de personnel	3 997 488,86	3 999 668,24	Autres dotations Etat	820 037,79	802 125,85
Indemnités des élus	127 129,19	127 050,99	Autres participations	105 134,99	150 763,60
Subventions aux associations	132 419,40	130 842,00	Fiscalité :TH TF TFNB CF	3 781 369,00	3 724 773,00
Contribution incendie	262 694,00	262 647,00	CVAE, autres taxes	401 647,04	436 630,50
Reversement de fiscalité (dont FPIC)	122 112,00	220 613,00	Taxe électricité	112 268,95	119 114,10
Subvention au CCAS	225 000,00	230 000,00	Droits de mutation	109 367,20	141 204,39
Contributions aux organismes publics et CdC	25 428,04	61 167,06	Droits de places	12 278,00	13 830,45
Charges financières	101 504,98	166 786,35	FNGIR	346 298,00	346 298,00
Charges exceptionnelles	133 416,78	222 002,79	Produits exceptionnels	5 248,05	58 299,94
Opérations de cessions	5 970,70	7 200,00	Opérations de cessions	5 970,70	7 200,00
Amortissements	226 852,59	204 981,98	Produits de gestion courante	890 401,57	858 726,62
			Production immobilisée	9 280,82	3 035,48
TOTAL	7 179 932,37	7 441 124,75	TOTAL	7 948 950,11	7 841 844,93
			EXCEDENT	769 017,74	400 720,18

La baisse de l'excédent s'explique essentiellement par des charges contraintes en hausse et des recettes provenant de l'Etat en baisse dont l'impact est évalué à 580 000 €. Ce différentiel est atténué par des recettes supérieures à la prévision ou des charges plus faibles que prévu (*droits de mutation + 31 837 € ; produits exceptionnels + 53 052 € ; charges à caractère général – 11 750 € ; autres participations + 45 628 € ; amortissements - 21 871 €*).

✓ Remarques sur les variations de dépenses :

- Les charges à caractère général sont en légère baisse (-11 750 € ; - 0,65%) ;
- Les charges de personnel sont stables (0,04%) alors que le point d'indice des fonctionnaires a été augmenté de 0,6 % au 1^{er} juillet 2016.
- Le FPIC (179 887 €) et les versements de fiscalité (*dégrèvements* 40 726 €) sont en forte hausse (+ 98 501 € soit + 80,66 %) ;
- Les contributions aux syndicats sont en hausse (+ 35 739,02 €) principalement due aux participations versées au Syndicat du canal de Berry et à la communauté de communes pour les travaux d'instruction des dossiers d'urbanisme ;
- La hausse des charges financières se justifie par le montant des ICNE de l'emprunt Gendarmerie (+ 65 281,37 €) ;
- Les charges exceptionnelles sont en hausse en raison du versement au Département du Cher d'une indemnisation de 100 000 € (*contentieux*) ;

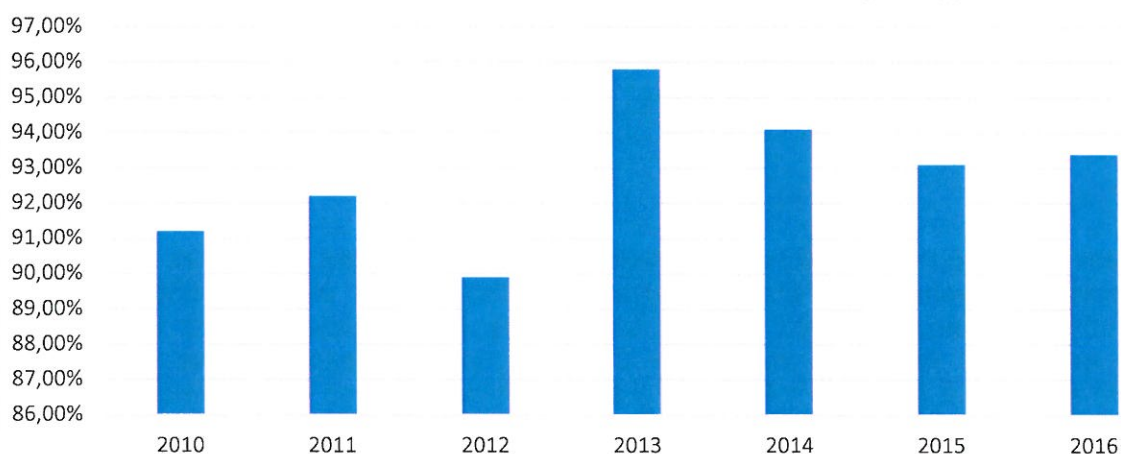
✓ Remarques sur les variations de recettes :

- La DGF est en forte baisse (- 169 905 € soit – 12,59 %) ;
- La fiscalité perçue est inférieure aux notifications de l'Etat, cela est dû au rétablissement de la « demi-part des veuves » par l'Etat (*estimation : -76 000 €*).
- Les produits de gestion courante sont en diminution (- 31 674,95 €).

Taux d'exécution budgétaire des dépenses de fonctionnement sur la période 2010-2016 (*Budget Principal*)

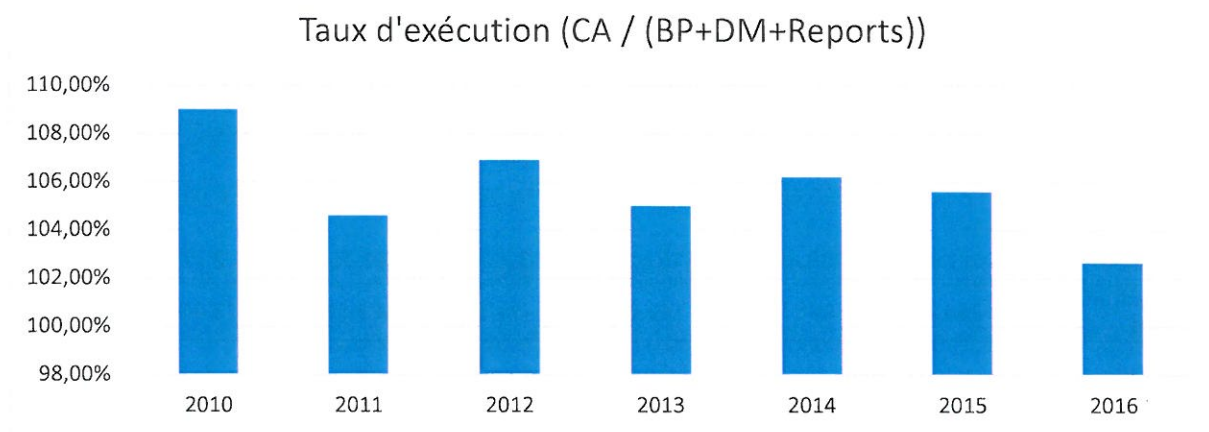
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
BP (crédits ouverts dépenses réelles)	7 116 481	7 278 489	7 596 340	7 645 856	7 509 209	7 451 945	7 600 648
BP+DM+REPORTS (crédits ouverts dépenses réelles)	7 116 481	7 354 663	7 678 155	7 671 240	7 509 209	7 468 044	7 729 548
<i>Variation (BP+DM+ Reports)-BP / BP</i>	0,0%	1,0%	1,1%	0,3%	0,0%	0,002%	0,017%
REALISATIONS (émissions et charges rattachées)	6 488 628	6 780 271	6 903 952	7 347 448	7 069 265	6 950 715	7 228 943
<i>Taux de d'exécution (CA / BP)</i>	91,2%	93,2%	90,9%	96,1%	94,1%	93,3%	95,11%
<i>Taux d'exécution (CA / (BP+DM+Reports))</i>	91,2%	92,2%	89,9%	95,8%	94,1%	93,1%	93,52%

Taux d'exécution (CA / (BP+DM+Reports))

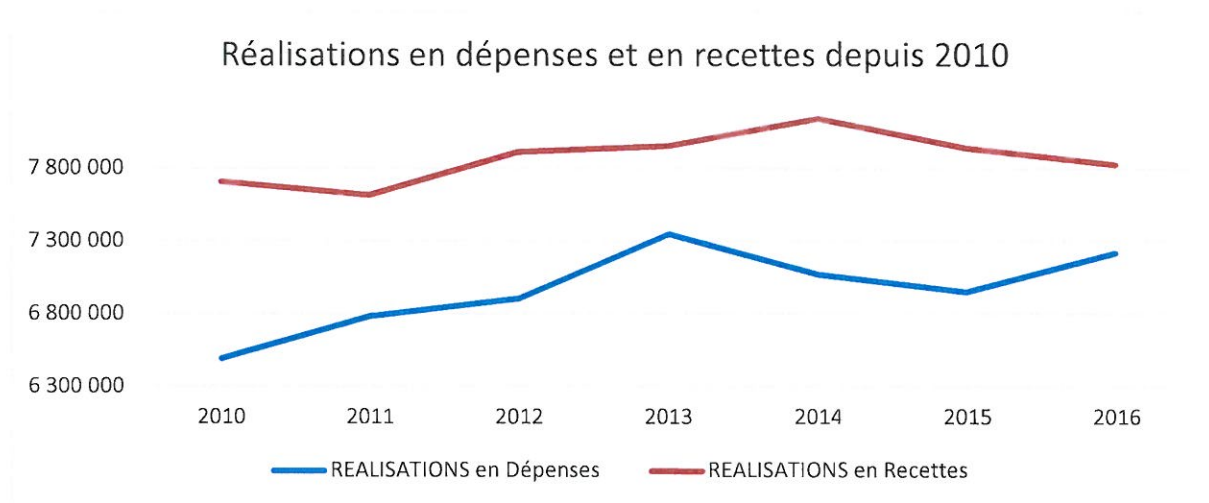


Taux d'exécution budgétaire des recettes de fonctionnement sur la période 2010-2016 (*Budget Principal*)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
BP (crédits ouverts recettes réelles)	7 031 153	7 205 287	7 374 813	7 553 873	7 668 532	7 507 216	7 545 901
BP+DM+REPORTS (crédits ouverts)	7 072 520	7 280 687	7 402 198	7 578 465	7 668 532	7 523 315	7 624 801
<i>Variation (BP+DM+ Reports)-BP / BP</i>	0,6%	1,0%	0,4%	0,3%	0,0%	0,002%	1,05%
REALISATIONS (émissions et charges rattachées)	7 709 715	7 615 060	7 913 159	7 956 128	8 142 650	7 939 451	7 838 809
<i>Taux d'exécution (CA / BP)</i>	110%	106%	107%	105%	106%	105,7%	103,88%
<i>Taux d'exécution (CA / (BP+DM+Reports))</i>	109,0%	104,6%	106,9%	105,0%	106,2%	105,6%	102,81%



Nous constatons, pour l'année 2016, que le taux d'exécution en dépenses est de 93,52 % et en recettes de 102,81 %.



➤ Section d'Investissement

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 5 490 322 €
 Les dépenses d'équipement ont atteint 4 814 341 € dont 2 597 171 € pour la gendarmerie.
 Les recettes sont de 6 307 931 €.

Résultats 2016 :

Le résultat d'investissement de l'exercice est excédentaire de 817 608 €.
 Après reprise des résultats 2015, le résultat cumulé affiche un excédent de 421 603 €.
 Avec les restes à réaliser, le besoin de financement est de 235 368,82 €.

Ce besoin de financement sera financé par un prélèvement sur l'excédent 2016 de la section de fonctionnement lors de l'affectation des résultats.

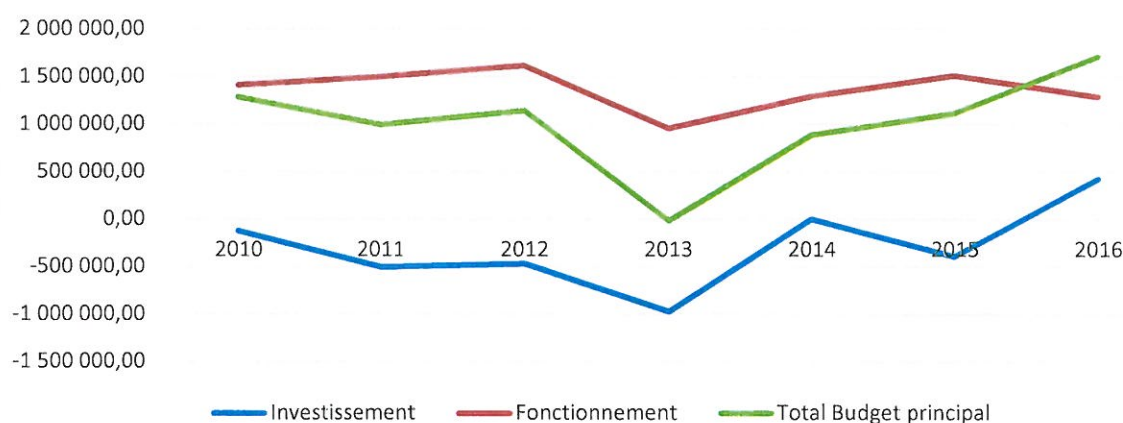
➤ Résultat de clôture

Ainsi, le résultat global de clôture 2016 est estimé à 1 705 100 €, supérieur à celui de 2015 qui était de 1 112 947 € (tableau ci-dessous).

Évolution des résultats de clôture du budget principal, de 2010 à 2016

Budget principal	Résultat à la clôture 2010	Résultat à la clôture 2011	Résultat à la clôture 2012	Résultat à la clôture 2013	Résultat à la clôture 2014	Résultat à la clôture 2015	Résultat à la clôture 2016
Investissement	- 127 182	- 506 885	- 472 371	- 974 084	- 408 189	-396 005	421 603
Fonctionnement	1 411 440	1 498 400	1 615 013	955 707	1 293 759	1 512 777	1 283 497
Total Budget principal	1 284 258	991 515	1 142 642	-18 378	885 570	1 112 947	1 705 100

Résultats de clôture depuis 2010



Résultats prévisionnels 2016 : Budget annexe Eau potable

Le budget d'eau dégagera des excédents tant en section d'exploitation qu'en section d'investissement qui permettront de financer les travaux d'alimentation de Mehun en eau potable dont le SMAERC est maître d'ouvrage ainsi que le changement de la canalisation d'eau potable rue Jeanne d'Arc (*estimation à 405 019,20 € TTC*).

En prévision, l'excédent de fonctionnement cumulé serait de 204 039,18 € et celui d'investissement de 300 358,80 €.

Résultats prévisionnels 2016 : Budget annexe Assainissement

Le résultat de fonctionnement cumulé est de 114 407,92 €.

Le résultat d'investissement cumulé est de 108 449,81 €.

Avec les restes à réaliser, la section d'investissement est en excédent de 150 048 €.

Résultats prévisionnels 2016 : Budget annexe ZAC des Aillis

Les seules dépenses de ce budget sont liées au remboursement de l'emprunt contracté pour la réalisation de la zone d'activités.

La compétence a été transférée à la communauté de communes Cœur de Berry au 1^{er} janvier 2017. Les résultats seront intégrés au budget principal (*excédent de 24 137,19 € en fonctionnement et déficit de 23 929,83 € en investissement*).

Résultats prévisionnels 2016 : Budget annexe Office de tourisme

La compétence a été transférée à la communauté de communes Cœur de Berry au 1^{er} janvier 2017. Les résultats seront intégrés au budget principal (*déficit de 8 738,08 € en fonctionnement et excédent de 8 885,36 € en investissement*).

Endettement au 1^{er} janvier 2017

Tableau d'extinction de la dette Budget Principal au 1er janvier 2017
(encours avant transfert partiel de deux emprunts à CDC Cœur de Berry)

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTERÊT	ANNUITE	ENCOURS
2017	679 738.18	180 903.28	860 641.46	8 251 505.83
2018	571 192.58	169 751.77	740 944.35	7 680 313.27
2019	563 924.60	158 458.04	722 382.64	7 116 388.67
2020	542 656.38	147 912.34	690 568.72	6 573 732.29
2021	524 952.00	137 905.80	662 857.80	6 048 780.29
2022	522 185.67	128 484.26	650 669.93	5 526 594.62
2023	524 174.77	119 049.59	643 224.36	5 002 419.85
2024	513 013.69	110 265.36	623 279.05	4 489 406.16
2025	435 996.49	101 685.06	537 681.55	4 053 409.67
2026	441 063.60	93 041.48	534 105.08	3 612 346.07
2027	396 256.55	84 272.06	480 528.61	3 216 089.52
2028	351 536.84	76 886.18	428 423.02	2 864 552.68
2029	300 365.77	69 494.91	369 860.68	2 564 186.91
2030	285 957.51	62 237.71	348 195.22	2 278 229.40
2031	229 216.46	55 451.65	284 668.11	2 049 012.94
2032	233 793.36	49 346.75	283 140.11	1 815 219.58
2033	196 883.88	43 498.48	240 382.36	1 618 335.70
2034	187 211.32	39 236.79	226 448.11	1 431 124.38
2035	191 428.96	35 019.15	226 448.11	1 239 695.42
2036	195 740.12	30 707.99	226 448.11	1 043 955.30
2037	119 202.90	26 829.65	146 032.55	924 752.40
2038	122 266.41	23 766.14	146 032.55	802 485.99
2039	125 408.66	20 623.89	146 032.55	677 077.33
2040	128 631.66	17 400.89	146 032.55	548 445.67
2041	131 937.50	14 095.05	146 032.55	416 508.17
2042	135 328.29	10 704.26	146 032.55	281 179.88
2043	138 806.23	7 226.32	146 032.55	142 373.65
2044	142 373.65	3 658.90	146 032.55	0.00
TOTAL GENERAL	8 931 244.03	2 017 913.75	10 949 157.78	82 268 121.64

Tableau d'extinction de la dette Budget Assainissement au 1er janvier 2017

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2017	100 993.70	34 683.62	135 677.32	2 115 655.83
2018	108 967.72	33 458.20	142 425.92	2 006 688.11
2019	109 497.46	32 214.59	141 712.05	1 897 190.65
2020	110 047.54	31 007.01	141 054.55	1 787 143.11
2021	110 618.87	29 669.26	140 288.13	1 676 524.24
2022	111 212.37	28 365.72	139 578.09	1 565 311.87
2023	111 829.04	27 040.29	138 869.33	1 453 482.83
2024	112 469.89	25 737.88	138 207.77	1 341 012.94
2025	113 136.01	24 319.64	137 455.65	1 227 876.93
2026	113 828.53	22 922.20	136 750.73	1 114 048.40
2027	114 548.63	21 498.47	136 047.10	999 499.77
2028	115 297.67	20 083.93	135 381.60	884 202.10
2029	116 076.83	18 567.12	134 643.95	768 125.27
2030	116 887.56	17 056.85	133 944.41	651 237.71
2031	117 731.27	15 514.97	133 246.24	533 506.44
2032	118 609.42	13 967.57	132 576.99	414 897.02
2033	53 538.44	12 330.43	65 868.87	361 358.58
2034	54 490.37	10 684.56	65 174.93	306 868.21
2035	55 481.70	9 000.73	64 482.43	251 386.51
2036	56 514.23	7 295.51	63 809.74	194 872.28
2037	36 938.20	5 866.28	42 804.48	157 934.08
2038	37 088.12	5 028.24	42 116.36	120 845.96
2039	33 379.38	4 190.20	37 569.58	87 466.58
2040	21 866.67	3 361.34	25 228.01	65 599.91
2041	21 866.67	2 514.12	24 380.79	43 733.24
2042	21 866.67	1 676.08	23 542.75	21 866.57
2043	21 866.57	838.04	22 704.61	0.00
TOTAL GENERAL	2 216 649.53	458 892.85	2 675 542.38	22 048 335.14

Tableau d'extinction de la dette Budget Eau Potable au 1er janvier 2017

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2017	6 317.89	9 243.35	15 561.24	196 101.09
2018	6 614.87	8 946.37	15 561.24	189 486.22
2019	6 925.81	8 635.43	15 561.24	182 560.41
2020	7 251.38	8 309.86	15 561.24	175 309.03
2021	7 592.24	7 969.00	15 561.24	167 716.79
2022	7 949.12	7 612.12	15 561.24	159 767.67
2023	8 322.78	7 238.46	15 561.24	151 444.89
2024	8 714.01	6 847.23	15 561.24	142 730.88
2025	9 123.63	6 437.61	15 561.24	133 607.25
2026	9 552.51	6 008.73	15 561.24	124 054.74
2027	10 001.53	5 559.71	15 561.24	114 053.21
2028	10 471.66	5 089.58	15 561.24	103 581.55
2029	10 963.90	4 597.34	15 561.24	92 617.65
2030	11 479.28	4 081.96	15 561.24	81 138.37
2031	12 018.88	3 542.36	15 561.24	69 119.49
2032	12 583.85	2 977.39	15 561.24	56 535.64
2033	13 175.37	2 385.87	15 561.24	43 360.27

2034	13 794.71	1 766.53	15 561.24	29 565.56
2035	14 443.15	1 118.09	15 561.24	15 122.41
2036	15 122.41	438.83	15 561.24	0.00
TOTAL GENERAL	202 418.98	108 805.82	311 224.80	2 227 873.12

Calcul de la capacité de désendettement sur la période 2010 – 2016 (*Budget Principal*)

en €	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Epargne brute	1 040 439	1 081 338	1 071 056	488 042	922 451	992 046	611 266
C/16 - Annuité en capital de la dette	340 260	374 838	433 421	511 086	537 641	547 663	589 357
Epargne nette	700 179	706 500	637 635	-23 044	384 810	444 383	21 909
Encours de dette au 31 décembre N	3 782 239	3 610 411	4 676 990	5 165 904	5 028 263	5 280 598	8 931 244
Capacité de désendettement BP en années (Encours de dette / Epargne brute du BP)	3,6	3,3	4,4	10,6	5,5	5,3	14,61

La capacité de désendettement est de 14,61 années au 31 décembre 2016.

Les deux contrats signés en 2015 ont été consolidés en 2016 : 2 890 000 € pour la construction de la Gendarmerie et 1 350 000 € (*emprunt d'équilibre 2015, consolidé le 30/12/2016 dernier jour de validité du contrat*).

Aucun contrat nouveau n'a été signé en 2016.

Sans l'emprunt pour la construction de la nouvelle Gendarmerie (2 890 000 €) dont l'annuité est couverte par les loyers de l'Etat, l'encours de la dette au 31 décembre 2016 est de 6 041 244 € et la capacité de désendettement est de 9,88 années. Ce contrat commencera à être remboursé en 2017 pour 74 273 € en intérêts et 71 760 € en capital. Le loyer sera versé par l'Etat à compter de la date de mise à disposition des locaux.

ORIENTATIONS 2017

Dans le contexte financier actuel, les mesures qui ont permis de ralentir l'évolution des dépenses de fonctionnement depuis 2013 devront être poursuivies ; tout comme l'effort de gestion déjà engagé. Néanmoins les services à la population seront maintenus à leur niveau actuel pour répondre aux besoins des habitants.

Le virement de la section de fonctionnement (*autofinancement 2016*) couvrira le remboursement de capital de 2016 (590 000 €).

Dans un contexte difficile, il conviendra de s'attacher à ce que le budget de fonctionnement 2017 soit contenu. Les baisses des dotations pour 2017 nous obligent à rester vigilant et à veiller au niveau des dépenses de fonctionnement.

➤ Recettes de fonctionnement

Fiscalité

Le montant des bases fiscales n'est pas notifié mais il est annoncé une augmentation du coefficient de revalorisation forfaitaire de 0,4 %.

Historique des taux depuis 2011 et moyenne de la strate au 31/12/2015

Type de Taux	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Taux moyens de la strate
TH	21,96	21,96	21,96	21,96	21,96	21,96	19,27
TFB	21,50	21,50	21,50	21,50	21,50	21,50	17,12
TFNB	40,23	40,23	40,23	40,23	40,23	40,23	48,92
TP / CFE à partir de 2011	24,32	24,32	24,32	24,32	24,32	24,32	20,96

Les taux communaux sont identiques depuis 2011.

Au 31/12/2015, les bases nettes de la commune et de la strate sont les suivantes :

En milliers d'€	Mehun sur Yèvre	Euros par habitant	Moyenne de la strate
Taxe Habitation	7 154	1 031	1 425
Foncier bâti	6 593	950	1 326
Foncier non bâti	88	13	16
CFE	2 748	396	490

Si les taux communaux sont supérieurs à ceux de la strate, les bases sont quant à elles beaucoup plus faibles.

L'application des taux à des bases inférieures génèrent une recette par habitant inférieure à celle de la strate.

Bases prévisionnelles 2017 qui ne prend en compte que la valorisation de 0,4 % décidée par l'Etat et recettes correspondantes :

Taxes	Bases 2016	Bases 2017 prévisionnelles	Recettes avec taux identiques
TH + THLV	6 967 092	6 994 960	1 536 093
TF	6 698 916	6 725 712	1 446 028

TFNB	88 229	88 582	35 637
CFE	2 769 369	2 780 446	676 204

Les taux 2017 diminueront afin de prendre en compte l'impact de la fusion des communautés de communes et des transferts de compétences.

Autres recettes

Le transfert de compétences à la communauté de communes Cœur de Berry aura des conséquences.

La nouvelle organisation de la CDC devrait réduire les interventions du service technique municipal soit une diminution de recette estimée à 11 314 €.

➤ **Dépenses de fonctionnement**

Péréquation horizontale

En 2017, la commune devrait à nouveau contribuer au FPIC mais beaucoup plus faiblement qu'en 2016. Compte tenu de la fusion des deux Communautés de Communes, le FPIC 2017 devait s'élever à 18 633 €.

Montant 2013 : 46 713 €

Montant 2014 : 76 943 €

Montant 2015 : 114 962 €

Montant 2016 : 179 890 €

Charges de personnel

La masse salariale sera réévaluée pour tenir compte de la hausse des cotisations retraite CNRACL et Accident de Travail, de la réforme des grilles indiciaires de la catégorie C, de la hausse de la valeur du point au 1^{er} février (+0,6%), de la hausse du taux de cotisation au centre de gestion (de 1,10% à 1,20 %), du Glissement Vieillesse Technicité et de la hausse de la cotisation assurance des risques statutaires (+ 70 000 €).

Pour mémoire, évolution de la masse salariale depuis 2011 (*chapitre 012*) :

2011 : 3 742 564,38 €

2012 : 3 762 726,35 € (+0,54%)

2013 : 3 939 852,36 € (+4,71%)

2014 : 3 976 120,08 € (+0,92%)

2015 : 3 997 488,86 € (+0,54%)

2016 : 3 999 193,71 € (+0,04%)

2017 : 4 154 800,00 € (*prévision BP 2017*)

Autres dépenses

Une participation à la communauté de communes au titre de la dépense pour l'instruction des ADS doit être prévue dans l'hypothèse d'une reconduction de la convention (16 000 €).

L'enveloppe des subventions accordées aux associations sera maintenue.

Il faut ajouter que dans le cadre du transfert des compétences à la communauté de communes Cœur de Berry, certaines dépenses ne sont plus à budgéter :

- Transfert des zones d'activités : 31 900 € au titre de l'emprunt du budget annexe Les Aillis II
- Tourisme : 72 500 €
- Aire d'accueil des gens du voyage : 40 497 €

A cela s'ajoutera l'annuité des deux emprunts qui seront transférés à Cœur de Berry : 18 414,81 €.

➤ **Dépenses d'Investissement**

Suivi des opérations les plus importantes commencées en 2016 qui se poursuivront en 2017 (*montants prévisionnels*) :

- ✓ Revitalisation du Centre-ville
Autorisation de programme de 5 660 000 € créée en 2016
Dépenses réalisées en 2016 : 82 157,76 €
Crédit de paiement 2017 : 800 000 €
Durée de l'opération prévue sur 5 ans jusqu'en 2020.
- ✓ Gendarmerie
Autorisation de programme créée en 2012
Montant de l'opération : 4 083 301,81 € HT
Dépenses réalisées de 2012 à 2016 : 3 073 656,59 € HT
Crédit de paiement 2017 : 1 009 645,22 € HT
Fin de l'opération en 2017
- ✓ Agenda d'accessibilité programmé
Autorisation de programme de 1 124 209,70 € créée en 2016.
Dépenses réalisées en 2016 : 114 996,74 €
Crédit de paiement 2017 : 319 456 €
Durée de l'opération programmée sur 6 années jusqu'en 2021.
- ✓ Garde-corps Place Général Leclerc : 84 468 €
Les travaux seront effectués en 2017
- ✓ Isolation des murs extérieurs gymnase Coubertin : 152 724,18 €
Le marché a été attribué en décembre 2016 et les travaux débiteront en mars 2017
- ✓ Couverture et étanchéité du gymnase Naveau : 35 938,80 €
Les travaux seront réalisés au premier semestre 2017
- ✓ Couverture du bâtiment CCAS : 29 220,00 €
Les travaux seront réalisés en 2017
- ✓ Classes numériques dans les écoles : 26 856,80 €
Cet équipement sera opérationnel en 2017
- ✓ Extension des allées du cimetière : 22 093,20 €
Les travaux seront effectués en 2017

➤ Les projets 2017

Compte tenu qu'en 2017, la priorité sera de poursuivre le programme des opérations pluriannuelles (*centre-ville, AD'AP, Gendarmerie*), la volonté de limiter le recours à l'emprunt nous permet à ce jour d'envisager un crédit global d'environ 1 000 000 € pour les autres dépenses d'équipement. Les secteurs les plus importants hors APCP sont les suivants :

- ✓ Travaux de voirie : 130 000 €
- ✓ Informatique et téléphonie : 62 000 €
- ✓ Travaux de réhabilitation de bâtiments : 216 000 €
- ✓ Acquisition de terrains : 178 000 €
- ✓ Aménagement du cimetière : 80 000 €
- ✓ Sécurisation des écoles : 40 000 €

De plus, dans le cadre d'une démarche prospective, des enveloppes financières sont projetées sur plusieurs années dans différents domaines : renouvellement de matériels, de véhicules et de mobiliers, mises aux normes et conformité, sécurité, diagnostic, prise en compte des nouvelles réglementations.

Pour 2017, le montant total affecté à ces domaines s'élèverait à environ 210 000 €.

Budget annexe de l'eau potable

La participation de la commune au SMAERC pour alimenter Mehun en eau potable sera de 46 000 € en 2017.

Les travaux du SMAERC ont débuté en janvier 2017, les premières échéances d'emprunt seront à rembourser au syndicat dès cette année.

Pour 2017, un crédit de travaux pour le changement de canalisation d'eau potable de la rue Jeanne d'Arc est prévu pour 405 019,20 € au BP (*estimation du cabinet Infra Projet*). Une subvention va être demandée à l'Etat (*DETR*) ainsi qu'une avance de 40% à l'Agence de l'eau (*emprunt à taux 0 remboursable sur 15 ans*).

A ce jour, il n'est pas envisagé d'augmentation de la surtaxe sur l'eau d'ici 2020 sauf en cas de travaux lourds à réaliser.

Budget annexe de l'assainissement

Les travaux de la station d'épuration sont achevés. Comme il est indispensable de terminer de collecter la TVA de cet équipement, l'amortissement ne commencera qu'en 2018.

Pas de nouveaux travaux prévus en 2017.

A ce jour, il n'est pas envisagé d'augmentation de la surtaxe sur l'assainissement d'ici 2020 sauf en cas de travaux lourds à réaliser.

